

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 988

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 78 DECIES A**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La consultation des présidents des conseils départementaux avant attribution d'une subvention n'apparaît pas constituer un apport nécessaire à la procédure, qu'il s'agisse des projets de son propre département ou des autres départements de la région.